

PRÉSIDENCE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du secrétariat de
l'assemblée et de la
coordination
administrative

Bureau du secrétariat de
l'assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 21142-2017/1-ISP

ANNÉE 2014
7^{ème} séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du jeudi 11 septembre 2014**

Le **jeudi 11 septembre 2014 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de M. Philippe Michel.

Présents :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Absents donnant procuration :

Mme Hélène Iékawé donne procuration à Mme Corine Voisin ;
M. Harold Martin donne procuration à M. Thierry Santa ;
M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Rusmaeni Sanmohamat.

Absents :

Mme Prisca Holero, ainsi que M. Gaël Yanno.

Soit 35 membres présents, 3 membres représentés et 2 membres absents.

L'exécutif de la province était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
ainsi que M. Dominique Molé, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

M. Régis Elbez, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
M. Bernard Builles, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Françoise Erin, adjointe au chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

Mme Vincent Gislard, secrétaire général adjoint chargé de l'aménagement du territoire (SGA-AT) ;
M. Philippe Hardouin, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. Jules Hmaloko, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Yves Kocher, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'informations (DSI) ;
M. Gérard Malaussena, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme Mireille Münkél, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. Christophe Obled, secrétaire général adjoint chargé du développement durable (SGA-DD) ;
Mme Sandrine Papon, chef du service des relations administratives (DJA) ;
Mme Anaëlle Patissou, chargée d'études juridiques (DJA).
M. Philippe Severian, directeur du développement rural (DDR) ;
M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;
M. Yohan Toubhans, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Nicolas Vignoles, directeur de la communication ;
M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 1515-2014/APS** : Projet de délibération portant création d'une commission spéciale concernant le protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Par arrêté n° 2119-2014/ARR/DJA du 5 août 2014, j'ai procédé au retrait de la décision, par la présidente de l'assemblée de la province Sud, de signer le protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

Suite à cet arrêté, il a été publiquement demandé que l'assemblée de la province Sud constitue une commission pour mettre en lumière les motifs qui ont présidé à ma prise de décision.

En réponse à cette demande, que je juge également utile dans un but de transparence, je propose à l'assemblée de province, conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, de créer une commission spéciale chargée de clarifier les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

La commission spéciale, formée de 8 membres et composée à la représentation proportionnelle des groupes d'élus, aura un caractère temporaire et sa mission prendra fin dès lors que le rapport de commission sera déposé sur le Bureau de l'assemblée de province. Elle sera coprésidée par un représentant de chacun des groupes politiques représentés à l'assemblée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Mme Andréa-Song a indiqué que, selon elle, le protocole général d'accord (PGA) prévoyait une autorisation de prospection sur les gisements de Prony et de Pernod, et non pas leur attribution, ceux-ci demeurant en réserve technique provinciale. Elle a également dénoncé la forme de certaines allégations visant cet accord en le qualifiant d'« occulte ». Elle a indiqué que suite à la controverse qui en résultait, Mme Ligeard s'est positionnée pour l'ouverture d'une commission spéciale d'enquête composée de tous les groupes politiques de l'assemblée de la province Sud pour éclaircir l'ensemble des éléments de cette affaire. Dans cette optique d'information et de transparence, le groupe Front Pour l'Unité (FPU) votera pour ce projet de texte portant sur la création de cette commission spéciale.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **rapport n° 1368-2014/APS** : Projet de délibération portant modification du code de l'environnement relative au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Suite à des incidents industriels répétés dans le grand Sud, la province Sud a souhaité réactiver le comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro (CICS).

Ce comité a été institué par la délibération n°31-2004/APS du 7 octobre 2004, intégrée au code de l'environnement sous les articles 122-1 à 122-3. Il est présidé par le président de la province Sud.

Sa composition est fixée à l'article 122-1 et comprend les représentants de 16 institutions et organismes.

Ce comité s'est réuni le 26 juin 2014, avec un cercle d'acteurs concernés qui s'est avéré plus large que ce que ne prévoyait le texte en vigueur (article 122-1 du code de l'environnement).

C'est pourquoi il est proposé de modifier la composition réglementaire de ce comité, en y faisant figurer notamment des associations créées ultérieurement au CICS, et qui y ont naturellement leur place : le comité consultatif coutumier de l'environnement, l'Observatoire-ŒIL et Scal'air ou des instances qui ont marqué leur intérêt pour ce comité, comme le Commandement de l'Etat-major de zone, de défense et de sécurité ou le MEDEF.

En outre, il est proposé de permettre de fixer si nécessaire un règlement intérieur qui serait approuvé par délibération du bureau de l'assemblée de province.

Enfin, le comité de pilotage du projet industriel de Goro n'ayant plus de raison d'être en tant que tel depuis l'adoption de l'arrêté « ICPE » de l'usine de traitement de nickel en 2008, et ne comprenant pas de membre ne participant pas au CICS, il est proposé d'abroger les articles 123-1 à 123-4 prévoyant son existence.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **rapport n° 1525-2014/APS** : Projet de délibération portant création du comité de pilotage de Saint-Louis

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

De 2005 à 2009, la province Sud avait réuni très régulièrement un « comité de pilotage de Saint-Louis », au sein duquel étaient représentés les collectivités, administrations, associations et autorités coutumières de la tribu, afin de traiter concrètement de tous les problèmes de voirie, d'assainissement, d'habitat, d'activités, notamment.

Ce « COPIL » a permis de renforcer la compréhension des problèmes spécifiques de cette tribu, la plus grande du pays, et de coordonner les réponses apportées par les différents acteurs.

L'actuel exécutif souhaite aujourd'hui remettre en place cette instance d'animation et de coordination.

2. Explications de votes

Mme Sanmohamat a indiqué que les nuisances récurrentes autour de la tribu de Saint-Louis favorisent le développement d'un climat d'insécurité permanent et préjudiciable pour les habitants de la tribu de Saint-Louis, mais également pour les populations environnantes. Ainsi, elle a tenu à mettre en avant les actions menées par la mairie du Mont-Dore, la province Sud, l'Etat et les autorités coutumières afin de répondre aux besoins sociaux, éducatifs et en matière de sécurité de la zone. Cependant, elle a affirmé que cette mission de garantie de la sécurité et de l'ordre publiques appartient à l'Etat. Dans ce cadre, le projet présenté paraît inadapté et le seul levier pertinent réside en l'action des services de l'Etat. Elle a donc déclaré que le groupe Front Pour l'Unité s'abstiendrait de voter ce projet.

M. Mapou a indiqué son approbation concernant les initiatives ayant pour objectif de résoudre la situation de la tribu de Saint-Louis. Cependant, il s'est inquiété d'une éventuelle orientation vers une répression accrue et une présence de l'Etat plus importante qu'elle ne devrait l'être. M. Mapou a donc déclaré qu'au nom du groupe Front Indépendantiste et Progressiste, il voterait pour la création de ce comité de pilotage qui serait un moyen de montrer à la population cette volonté de trouver un aboutissement à cette problématique.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés (soit 29 voix pour et 9 abstentions).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

Se sont abstenus :

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

- **Rapport n° 579-2014/APS** : Projet de délibération relative au régime indemnitaire des personnels enseignants exerçant les fonctions de directeur d'école ou d'internat de la province Sud

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Actuellement, les personnels enseignants du premier degré de Nouvelle-Calédonie exerçant les fonctions de directeur d'école ou de directeur d'internat bénéficient d'une majoration indiciaire dont le montant varie entre 3.000 et 41.000 FCFP/mois en fonction du nombre de classes ou d'enfants en internat.

Par délibération en date du 30 avril 2014, le congrès de la Nouvelle-Calédonie procédait à une revalorisation de ce dispositif indemnitaire ainsi que de ses conditions d'attribution.

Désormais, le montant de cette majoration indiciaire sera variable en fonction, s'agissant des directeurs d'école, des critères suivants :

- le nombre de classes ;
- le nombre de classes spécialisées ou d'élèves en inclusion dans l'école concernée.

Concernant les directeurs d'internat, le montant de la majoration indiciaire demeure inchangé, et est fixé à 30 et 41 points d'INM suivant le nombre d'enfants en internat.

A l'issue de l'adoption de cette modification, il appartient à chaque collectivité de déterminer, par voie de délibération, le montant de la majoration indiciaire qu'elle entend servir à ces directeurs.

Le tableau joint en annexe opère un comparatif entre le dispositif existant et celui qui s'appliquera aux termes de son extension au sein de la collectivité provinciale.

L'impact global de ce dispositif, et plus précisément de l'extension du régime indemnitaire revalorisé, est estimé à environ 23.000.000 FCFP (charges sociales comprises) par an et pour 94 agents.

Il importe de souligner que cette estimation financière ne concerne que les seuls directeurs d'écoles.

En effet, les deux directeurs d'internats provinciaux, dans la mesure où ils ne relèvent pas d'un corps de l'enseignement du premier degré, demeurent exclus de ce dispositif indemnitaire et se voient servis celui prévu par leur statut d'appartenance, en l'occurrence celui des personnels d'éducation et de surveillance au titre duquel ils perçoivent donc actuellement une majoration indiciaire de 40 points d'INM (environ 40.000 FCFP).

L'examen par les membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation le 30 juillet dernier, a reçu un avis favorable unanime.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **Rapport n° 496-2014/APS** : Projet de délibération relative à la validation de la répartition actuelle du capital social de la SAEM Promosud

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers (soit 38 votes).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **Rapport n° 1365-2014/APS** : Projet de délibération portant modification de la composition de commissions, comités et jurys de la province Sud

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

A l'occasion de la désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs, il est apparu que deux organismes devaient faire l'objet de modifications sur leur composition.

En effet, la commission consultative des aides médicales et sociales est notamment composée de trois membres de l'assemblée de province et leurs suppléants, ainsi que du président de la commission intérieure de la santé et de l'action sociale (SAS), avec voix consultative.

Pour permettre au président de la commission SAS d'être membre avec voix délibérative, il est proposé de modifier la composition de la commission consultative des aides médicales et sociales (article 1 du projet de délibération).

Par ailleurs, le comité pour la protection de l'environnement (CPE) est composé de l'intégralité des membres de la commission intérieure de l'environnement. Sachant que les textes soumis à l'avis du CPE seront, à l'issue, également soumis à l'avis de la commission de l'environnement, il est proposé de ne désigner que le président de la commission de l'environnement (article 2).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **Rapport n° 1295-2014/APS** : Projet de délibération portant modification de la délibération n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

La délibération n° 8-2014/APS portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs, a été adoptée le 6 juin dernier.

Toutefois, à la suite de la composition des commissions internes de l'assemblée de province, il est apparu que certains élus siègent deux fois au sein d'un même organisme au titre de désignation de l'assemblée de province et au titre de nomination en qualité de président ou membre d'une commission provinciale.

Il convient ainsi de remplacer les membres de l'assemblée concernés.

Enfin, le présent projet permet également de rectifier et compléter certaines dispositions de la délibération initiale.

Article par article, le projet de délibération se présente comme suit :

L'article 1 prévoit de renommer le comité consultatif d'action économique dont les parties avaient été intitulées par erreur « partie économique générale/verte/rurale » au lieu de « partie économie générale/verte/rurale ».

L'article 2 prévoit de désigner un représentant de l'assemblée de province au comité consultatif d'action économique – partie économie maritime (qui avait été omis dans la délibération initiale), au même titre que les comités consultatifs d'action économique – parties économie générale, économie verte et économie rurale.

L'article 3 prévoit de modifier l'intitulé du « comité de gestion chargé d'examiner les demandes de prise en charge des intérêts des prêts au titre du fonds de garantie de la province sud au profit du secteur minier » par le « comité de gestion du fonds de garantie de la province Sud », ce dernier ayant été réformé puis organisé en quatre sections (Economie générale ; Tourisme ; Innovation – Développement durable ; Agriculture – Aquaculture) en lieu et place du secteur minier.

L'article 4 prévoit de modifier les désignations effectuées à la SEM de Tina. Au cours de sa séance du 6 juin dernier, l'assemblée a désigné quatre élus au sein de son conseil d'administration et de son assemblée générale.

Or, si quatre représentants de l'assemblée de province doivent bien être désignés au conseil d'administration, seul un représentant doit être désigné au sein de l'assemblée générale (parmi ceux désignés au CA).

L'article 5 prévoit de modifier les désignations effectuées à la commission des aides à l'habitat au sein de laquelle sont membres MM. Eugène Ukeiwé et Aloisio Sako, ainsi que Mme Sutita Sio-Lagadec. Toutefois, Mme Sio-Lagadec y siégeant déjà en qualité de présidente de la commission HUAT, il convient aujourd'hui de désigner un autre membre de l'assemblée de province en remplacement.

L'article 6 a été rédigé dans ce même but s'agissant de la commission d'attribution des logements conventionnés de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SAEM AGGLO), au sein de laquelle ont été désignées Mmes Henriette Wahuzue-Falelavaki, Paule Gargon et Sutita Sio-Lagadec, qui y siège en qualité de présidente de la commission HUAT.

L'article 7 prévoit la désignation au sein du comité de suivi de l'ADRAF, de deux membres de l'assemblée de province, qui avaient été omis au cours de l'assemblée du 6 juin dernier.

L'article 8 prévoit de supprimer la désignation de M. Nicolas Metzdorf à l'assemblée générale et au bureau de l'association interprovinciale de gestion des centres agricoles (AICA), cette dernière ayant été dissoute et intégrée au pôle terrestre de l'ADECAL.

L'article 9 prévoit la désignation d'un membre de l'assemblée de province à la commission conventionnelle paritaire de la CAFAT qui avait été omise dans la délibération initiale. Pour mémoire, M. Philippe Dunoyer a été désigné au sein du conseil d'administration.

L'article 10 prévoit la désignation du suppléant de M. Dominique Molé au conseil d'administration de l'IFSS.

L'article 11 prévoit de remplacer Mme Doniguan à la commission consultative des aides médicale et sociale, qui y siège déjà en qualité de présidente de la commission de la santé et de l'action sociale.

Par ailleurs, trois suppléants doivent également être désignés.

L'article 12 prévoit de désigner un représentant de l'assemblée de province au comité de gestion du fonds autonome de compensation des dépistages en santé publique, ainsi qu'au comité de gestion du fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières (FACTOR).

L'article 13 prévoit de désigner officiellement Mme Nina Julié en qualité de suppléante de M. Nicolas Metzdorf, au comité mixte de l'IFREMER, désignation qui avait été énoncée au cours de l'assemblée de province du 6 juin dernier mais non reprise dans la délibération adoptée.

L'article 14 prévoit d'apporter la précision que les représentants désignés au syndicat mixte des Grandes Fougères siègent au conseil d'administration.

L'article 15 prévoit de désigner un suppléant à M. Dominique Molé au conseil d'administration de l'APP-NC.

L'article 16 prévoit de remplacer Mme Hmeun à l'assemblée générale de la MIJ, l'intéressée y siégeant en qualité de présidente de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'article 17 prévoit de désigner au programme Formation Cadres Avenir un représentant au comité de pilotage et un représentant au comité de suivi.

L'article 18 prévoit de remplacer Mme Millet en sein du conseil d'administration du CREIPAC, cette dernière y siégeant en qualité de présidente de la commission de l'enseignement.

Pour mémoire, M. Silipeleto Muliakaaka a été désigné en qualité de suppléant.

L'article 19 prévoit de désigner un représentant de l'assemblée de province au sein de l'association pour la promotion des musiques amplifiées – Le Mouv'.

L'article 20 prévoit de désigner deux titulaires et deux suppléants au sein du conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD) de Farino, La Foa, Sarraméa et Moindou.

Ce même article prévoit par ailleurs la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité de pilotage et d'orientation de la CLR.

L'article 20 prévoit également la désignation d'un représentant de l'assemblée de province au sein de l'observatoire du numérique.

Enfin, l'article 20 prévoit la désignation de quatre membres de l'assemblée de province au sein du comité de pilotage de Saint-Louis, les membres devant être issus de chaque groupe constitué à l'assemblée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

- **Rapport n° 1485-2014/APS** : Projet de délibération portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

1. **Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 38 membres présents ou représentés.

Au cours de la séance d'assemblée de province du 6 juin dernier, une délibération portant désignation des représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs a été adoptée.

Certains organismes prévoient par ailleurs en leur sein, la représentation de la collectivité par une personnalité qualifiée (personne désignée par l'assemblée de province en raison de ses compétences professionnelles).

Dans un souci de simplification administrative, il vous est proposé d'habiliter le Bureau de l'assemblée de la province Sud à désigner ces personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

A noter toutefois que ces personnalités qualifiées ne seront désignées qu'après avis des groupes d'élus constitués à l'assemblée de province.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. **Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. **Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Pour l'Unité : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, M. Thierry Santa, Mme Rusmaeni Sanmohamat et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

L'Union pour la Calédonie dans la France : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau et M. Eugène Ukeiwé.

Un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis le début de la mandature, a été communiqué aux élus, conformément à l'article 177-1 de la loi organique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 12h.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur l'application Juribase.